

# BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) EUR CMS 30Y LINKED NOTE 2022/2

FLASH  
INVEST  
Janvier 2012

Document promotionnel



**BNP PARIBAS  
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

## Obligation structurée



10 ans



Droit au rembourse-  
ment à 100% à  
l'échéance



10 coupons annuels  
compris entre 3% et  
6% (brut)



Profil conservateur à  
neutre

La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING EUR CMS 30Y LINKED NOTE 2022/2** (en abrégé **BP2F EUR CMS 30Y LINKED NOTE 2022/2**) est un instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par Fortis Banque SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous payer des montants définis en fonction de l'évolution du sous-jacent et à rembourser au minimum le capital à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre le capital investi.

La **BP2F EUR CMS 30Y LINKED NOTE 2022/2** est destinée aux investisseurs à même d'évaluer, au regard de leurs connaissances et de leur expérience, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument de dette, notamment via une familiarisation avec les taux d'intérêt et plus particulièrement le taux EUR CMS à 30 ans (Constant Maturity SWAP de maturité 30 ans, en abrégé EUR CMS 30Y).

### Principales caractéristiques

- ✓ Maturité de 10 ans.
- ✓ Droit au remboursement du capital à 100% à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
- ✓ Droit à un coupon annuel compris entre un minimum de 3% et un maximum de 6% (taux bruts) et déterminé par le niveau du taux EUR CMS 30Y à la date d'observation correspondante.
- ✓ Profil d'investisseur: conservateur à neutre.

### Un coupon qui s'adapte au taux long d'année en année

Pas facile de prendre la bonne décision d'investissement dans le contexte actuel de marchés obligataires extrêmement volatils. Les incertitudes qui assaillent les marchés ont littéralement fait chuter le taux long européen. Combien de temps va-t-il stagner à son faible niveau? Peut-il fléchir davantage? Quand finira-t-il par rebondir?

La BP2F EUR CMS 30Y LINKED NOTE 2022/2 vous permet d'envisager toutes les possibilités.

- ➔ Si le taux long européen, mesuré au travers de l'évolution du taux EUR CMS 30Y, baisse ou végète à ses niveaux actuels, le coupon annuel brut minimal reste de 3%.
- ➔ S'il se redresse, le coupon annuel le suit à la hausse jusqu'à un maximum de 6% (brut).

D'année en année, le taux de votre prochain coupon s'aligne ainsi sur le taux long en vigueur sans que vous ayez à arbitrer votre investissement. Grâce à cette révision annuelle du coupon, vous bénéficiez donc, pour la prochaine période d'intérêt annuelle, du taux applicable à un investissement à long terme.



### Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

### La période de souscription court du 14 janvier à 9 h au 14 février 2012 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

### Pour en savoir plus ou pour souscrire:



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



sur simple appel au **n° 02 433 41 31**



via **PC banking** et sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)



## Le taux EUR CMS 30Y

Le taux EUR CMS 30Y – Constant Maturity SWAP de maturité 30 ans en euro – est le taux qu'utilisent les banques pour les prêts interbancaires à 30 ans.

Le graphique ci-contre illustre l'évolution du taux EUR CMS 30Y depuis janvier 2000 par rapport au plancher de 3% et au plafond de 6%.

Au 3 janvier 2012, le taux EUR CMS 30Y se situait à 2,602%.

Vous pouvez en suivre l'évolution au jour le jour sur le site

[www.bloomberg.com/apps/quote?ticker=EIISDA30:IND](http://www.bloomberg.com/apps/quote?ticker=EIISDA30:IND)

Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour l'avenir.



## 10 coupons annuels bruts compris entre 3% et 6%

La BP2F EUR CMS 30Y LINKED NOTE 2022/2 donne droit:

- ✓ **au remboursement à 100% du capital à l'échéance** (sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant);
- ✓ **à la distribution d'un coupon annuel** compris entre 3% et 6% (taux bruts) et déterminé par le niveau du taux EUR CMS 30Y à la date d'observation correspondante (voir dates d'observation et de distribution des coupons ci-dessous). Tenant compte du prix d'émission (102%), le rendement actuariel brut sera compris entre un minimum de 2,77% et un maximum de 5,73%.



## Détermination du coupon annuel

Le montant du coupon annuel est fixé juste avant la période d'intérêt. Le niveau du taux EUR CMS 30Y à la date d'observation précédant la période d'intérêt détermine le taux (brut) du prochain coupon.

Trois cas de figure sont possibles:

Le taux EUR CMS 30Y relevé à la date d'observation est inférieur à 3%	Le taux EUR CMS 30Y relevé à la date d'observation se situe entre 3% et 6%	Le taux EUR CMS 30Y relevé à la date d'observation est supérieur à 6%
Le coupon annuel brut distribué l'année suivante est de 3%.	Le coupon annuel brut distribué l'année suivante est précisément égal au taux EUR CMS 30Y.	Le coupon annuel brut distribué l'année suivante est de 6%.

Donnés à titre purement illustratif de la méthode de calcul du coupon annuel, les trois scénarios repris ci-dessus ne préjugent pas de l'évolution future du taux EUR CMS 30Y et ne constituent en aucune manière une garantie quant au rendement final.

Date d'observation	Période d'intérêt		Date de paiement
	Début	Fin	
17/02/2012	21/02/2012	21/02/2013	21/02/2013
19/02/2013	21/02/2013	21/02/2014	21/02/2014
19/02/2014	21/02/2014	21/02/2015	23/02/2015
19/02/2015	21/02/2015	21/02/2016	22/02/2016
18/02/2016	21/02/2016	21/02/2017	21/02/2017

Date d'observation	Période d'intérêt		Date de paiement
	Début	Fin	
17/02/2017	21/02/2017	21/02/2018	21/02/2018
19/02/2018	21/02/2018	21/02/2019	21/02/2019
19/02/2019	21/02/2019	21/02/2020	21/02/2020
19/02/2020	21/02/2020	21/02/2021	22/02/2021
18/02/2021	21/02/2021	21/02/2022	21/02/2022



## Pour quel investisseur?

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, la BP2F EUR CMS 30Y LINKED NOTE 2022/2 est destinée à l'investisseur présentant un profil **conservateur à neutre**. Elle peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille.

Vous trouverez plus d'infos sur les différents profils d'investisseur sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Plan par étapes.

Avant de prendre une décision d'investissement, il est recommandé à tout investisseur de vérifier si cette formule d'investissement est appropriée compte tenu, notamment, de ses propres connaissances et expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière. En cas de doute, il est invité à consulter un conseiller en placements de BNP Paribas Fortis.



## Le pour et le contre...

Avantages	Risques
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Droit au remboursement du capital à 100% de la valeur nominale à l'échéance</b>, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.</li> <li>• <b>Droit à un coupon annuel compris entre 3% et 6%</b> (taux bruts) et déterminé par le niveau du taux EUR CMS 30Y. Tenant compte du prix d'émission (102%), le rendement actuariel brut sera compris entre un minimum de 2,77% et un maximum de 5,73%.</li> <li>• <b>Protection contre une stagnation ou une chute du taux long européen</b> Droit à un coupon annuel minimum de 3% (brut) même si le taux EUR CMS 30Y se situe sous ce niveau.</li> <li>• <b>Possibilité de suivre, d'année en année, le taux long européen à la hausse jusqu'à un maximum de 6% (brut).</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Risque de crédit</b>: en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.</li> <li>• <b>Risque de liquidité</b>: rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant la négociation de cet instrument de dette. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance devra donc les vendre au prix du marché, qui pourrait être inférieur à la valeur nominale.</li> <li>• <b>Risque de marché</b>: le cours de cet instrument de dette peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution des taux d'intérêt et plus spécifiquement des taux longs.</li> </ul>



## Fiscalité

### Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la nouvelle législation fiscale en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 21%.

En plus, les personnes physiques qui recueillent des revenus mobiliers d'un montant net dépassant 20.020 EUR (pour la période imposable 2012) sont désormais redevables, sur la partie supérieure qui n'a pas encore été taxée à 25%, d'une "cotisation supplémentaire sur revenus mobiliers" de 4%.

Si la cotisation supplémentaire a été retenue à la source sur leurs revenus mobiliers, le prélèvement du PM et de la cotisation supplémentaire auront un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. À l'inverse, si la cotisation supplémentaire n'a pas été retenue à la source, le prélèvement du PM n'aura pas un caractère libératoire et l'ensemble des revenus mobiliers devra être déclaré dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques. Les modalités concernant la retenue à la source de la cotisation supplémentaire n'ont pas encore été établies par les administrations fiscales belges.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

### Taxe sur opérations de bourse (TOB) selon la nouvelle législation fiscale

- Pas de TOB sur le marché primaire.
- En cas d'achat ou de vente sur le marché secondaire: TOB de 0,09% (avec un maximum de 650 EUR par opération).



## Documentation

Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, nous invitons les investisseurs à lire attentivement le **Prospectus** et à considérer la décision d'investir dans la BP2F EUR CMS 30Y LINKED NOTE 2022/2 à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risque".

Le **Prospectus** est constitué

- du **Prospectus de base** du programme "Euro Medium Term Note (EMTN) de EUR 30.000.000.000", daté du 17 juin 2011 et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg,
- du **Supplément au Prospectus de base**, daté du 6 janvier 2012 et approuvé par la CSSF au Luxembourg, et
- des **Final Terms** datées du 13 janvier 2012.

Ces deux documents, rédigés en anglais, ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

Il est également recommandé aux investisseurs de consulter notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > MiFID > Plus d'infos sur MiFID.

# Principales caractéristiques de cette émission



Description

**Émetteur:** BNP Paribas Fortis Funding, filiale luxembourgeoise de Fortis Banque SA.

**Garant:** Fortis Banque SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.

**Rating du garant:** A1 (*negative outlook*) chez Moody's, AA- (*negative credit watch*) chez Standard & Poor's et A (*stable outlook*) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

## Titres

- Valeur nominale de la coupure: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 100 millions EUR.
- Code ISIN: XS0726979791 - Série 746.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cet instrument de dette ne sera pas coté sur un marché réglementé. L'investisseur désireux de vendre ses titres avant l'échéance est invité à prendre contact avec son conseiller en agence. Dans des conditions normales de marché, le rachat des titres pourra intervenir et les ordres seront traités de gré à gré, le jour même de leur réception, avec une fourchette achat/vente de maximum 1%. Le prix de cet instrument de dette peut être volatil. Pour une information plus détaillée sur les frais relatifs au rachat des titres, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles > Frais et taxes.
- Sous-jacent: EUR CMS à 30 ans (Constant Maturity SWAP de maturité 30 ans).



Risque

Les principaux risques que présente cette obligation structurée sont décrits en page 3.



Profil d'investisseur

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation structurée est destinée à l'investisseur présentant un profil de risque **conservateur à neutre**.

Elle peut néanmoins convenir pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil.



Durée

**Date d'émission et de paiement:** 21 février 2012.

**Prix d'émission:** 102% de la valeur nominale.

**Date d'échéance:** 21 février 2022, soit une durée de 10 ans.

**Prix de remboursement:** droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.



Rendement

- **Droit à un coupon annuel** compris entre un minimum de 3% et un maximum de 6% (taux bruts) et déterminé par le niveau du taux EUR CMS 30Y. Tenant compte du prix d'émission (102%), le rendement actuariel brut sera compris entre un minimum de 2,77% et un maximum de 5,73%.

- Dates d'observation du taux EUR CMS 30Y et dates de distribution des coupons: voir tableau en page 2.



Frais

## Frais

- **Service financier:** gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.

- **Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.

## Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 102%

- Commission de placement unique de 2%. A la date d'émission, l'émetteur rétrocèdera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.

- Commission pour la distribution et la promotion de l'obligation structurée et à titre d'apporteur d'affaire de 1% maximum, perçue chaque année par le distributeur.

L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.



Fiscalité

Le régime fiscal applicable à cette obligation structurée est détaillé en page 3.



Documentation

La documentation relative à cette obligation structurée est détaillée en page 3.

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra en suivre l'évolution de la valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante quant au profil de risque et/ou à la valeur de la BP2F EUR CMS 30Y LINKED NOTE 2022/2 via le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.